

Libin, le 12.01.2022



**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**  
**PROLONGATION**

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Considérant que la rue de la Colline à Transinne est en cours de réfection et que la circulation est interdite dans les deux ;

Considérant que la durée de travaux est prolongée jusqu'au 31 mai 2022 ;

Considérant qu'il faut réguler la circulation et qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

**ARRETE :**

Article 1 : Le maintien de la suppression du sens unique à la rue de la Chavée à Transinne. La voirie sera accessible dans les deux sens jusqu'au 31 mai 2022.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par le service, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 3 : La signalisation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.



La Bourgmestre,

  
A.LAFFUT

**Commune de**  
**6890 Libin**  
Rue du Commerce, 14  
Tél. 061 26.08.10  
Fax. 061 65.63.81  
administration@libin.be